

**Mémoire du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent inc.
Audiences publiques sur l'environnement
Projet de parc d'éoliennes à Baies-des-Sables**

Le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent (COBSL) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de faire connaître les oiseaux et de contribuer à leur conservation. Fondé en 1979, le club rallie près de 180 membres au quatre coins du Bas-Saint-Laurent et un peu partout au Québec.

Le COBSL s'intéresse à ce projet de parc éolien sur son territoire car il est le précurseur de nombreux autres projets à venir. Il est situé à l'ouest d'un parc éolien existant (Saint-Ulric-de-Matane) et il est prévu d'être implantée près du plateau continental donnant sur l'estuaire du Saint-Laurent, au sud de la route 132 à Baie-des-Sables.

Ce projet est préoccupant pour les autorités du COBSL car il est d'envergure avec ses 73 éoliennes de plus de 80 m de haut, hauteur qui exclue la longueur d'une pale.

Selon les consultations de l'étude d'impact concernant les inventaires biologiques (faune ailée), la description des impacts appréhendés et les réponses aux questions données par le promoteur lors de la première séance d'audiences publiques, le COBSL juge que le promoteur n'a pas démontré que le site choisi n'est pas un lieu important de migration pour les oiseaux. De plus, les personnes présentes n'ont pas pu obtenir les résultats de l'inventaire de 2005 (même préliminaire), lors de la première partie des audiences. Une grande lacune est demeurée dans le contenu des documents soumis au BAPE par le promoteur, concernant la description de la diversité et la densité de la faune ailée sur les sites prévues des éoliennes et tout près. La présence des espèces menacées d'oiseaux, tel l'Aigle royal, le Pygargue à tête blanche, le Faucon pèlerin et le Hibou des marais dans les inventaires réalisés tard pendant la saison de migration en 2004 ne montrait pas le vrai portrait des oiseaux de passage à Baie-des-Sables, plus particulièrement ces espèces menacées ou vulnérables.

Le manque de connaissance générale sur les corridors de migration des rapaces entre les Appalaches américaines, celles des Maritimes et celles de l'est du Québec (et pour certains sites précis situé entre Sainte-Félicité-de-Matane et le belvédère Raoul-Roy de Saint-Fabien), dans la partie ouest du parc national du Bic ne permettent pas de conclure que le projet aura des impacts résiduels faibles, négligeables ou nul sur le milieu, comme il est cité à la page 8-1, du point 8. *Synthèse du projet de l'étude d'impact.*

Le COBSL demande que le promoteur réalise un suivi de la migration des oiseaux, entre la fin mars et la mi-juin sur une période de 5 à 10 ans pour mieux

connaître l'importance de la migration et des impacts visibles (déplacement des oiseaux, blessures et mortalité) qu'on les éoliennes sur les oiseaux, et plus particulièrement sur les oiseaux de proies.

Le COBSL tient à préciser qu'il réalise depuis 2002 des inventaires systématiques d'oiseaux de proies au belvédère Raoul Roy et que ce projet d'inventaire souffre malheureusement de sous financement. Il en coûte près de 6000 \$ par année pour avoir un observateur à temps plein pendant une période de 9 semaines, lors de la migration de rapaces. Le COBSL, partenaire avec le parc national du Bic dans ce projet, tente tant bien que mal à trouver du financement pour permettre l'acquisition de connaissances de façon récurrente (sur 5 à 10 ans) sur la migration des oiseaux de proies au belvédère (il est à noter qu'il passe entre 4500 et 7000 rapaces, d'est en ouest au belvédère, et ce, de la 3^e semaine de mars à la 3^e semaine de mai). Le COBSL croit qu'une contribution financière récurrente du promoteur sur la bonne continuité des inventaires sur ce site permettrait de connaître beaucoup mieux la densité des oiseaux de proie de passage à l'ouest de son projet et la diversité. Il aurait également avantage à participer aux inventaires réalisés à Sainte-Félicité-de-Matane (réalisé par un particulier depuis plus de 5 ans) afin d'obtenir des données de la migration à l'est de son projet. Le site du belvédère Raoul Roy gagne en popularité et plus de 1000 personnes observe les oiseaux de proie de passage. Ces suivis sont réalisés par des personnes compétentes considérées comme de très bon ornithologue capable d'identifier les oiseaux de proies au vol, et ce, parfois sur de longue distance. Ces inventaires et ils doivent être fait à moyen et long terme afin d'obtenir plus de précisions sur les corridors de migration que les oiseaux empruntent près de ces secteurs et afin d'obtenir plusieurs années de données permettant de comparer le nombre d'oiseaux qui sont observés à un site (belvédère Raoul Roy) à un autre (Sainte-Félicité-de-Matane).

Le promoteur s'est engagé de façon informelle, lors de la première partie des audiences, à réaliser un suivi sur 5 ans, après la mise en place des éoliennes. Il serait bon d'avoir des engagements clairs à ce sujet vu que l'étude rendue public ne permettait pas d'avoir un réel portrait des oiseaux de proie de passage au printemps et avoir un aperçu des corridors de migration que les oiseaux utilisent dans ce secteur du parc éolien. Également, comme il a été demandé lors des audiences, il serait primordial que le promoteur divulgue aux instances gouvernementale (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, secteur faune; Environnement Canada, Service canadien de la faune et le club d'ornithologie local) les résultats des suivis de mortalités des oiseaux lors de l'exploitation de son parc d'éoliennes et du comportement des oiseaux face au parc. Sans ses engagements, le COBSL considère que le promoteur n'a pas su décrire et définir les impacts appréhendés du projet sur les oiseaux et les atténués correctement, vu qu'il ne connaît pas ou peu la densité de la migration des oiseaux de passage dans le secteur de Baie-des-Sables. Les constats et les conclusions qui seront

fait après l'exploitation du parc éoliens devront être divulgués pour les futurs projets de parcs d'éoliens prévus et les études qui s'y rattacheront devront tenir compte des conclusions et des lacunes des études antérieurs et des impacts non appréhendés initialement.

Le COBSL remercie le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de son oreille attentive et de sa transparence dans se projet. Il espère que les arguments énoncés dans ce mémoire seront retenus, de part le développement accru de l'énergie éolienne prévu dans l'est du Québec, et du au très faible degré de connaissance de la migration des oiseaux le long du plateau continental de l'estuaire du Saint-Laurent.

Mes salutations madame la présidente de la Commission,

Serge Rhéaume
Président